

AIDE À L'EMBAUCHE D'UN JEUNE EN CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE JEUNES)

Dans le cadre du plan "1 jeune, 1 solution", les employeurs du secteur marchand peuvent bénéficier d'une aide financière lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé (de moins de 31 ans) en Contrat Initiative Emploi Jeunes (CIE Jeunes).

De quoi s'agit-il ?

L'aide à l'insertion professionnelle, attribuée à l'employeur qui recrute en CIE un jeune de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé de moins de 31 ans, s'élève à **47 % du SMIC**.

Dans le cadre du CIE jeunes, le contrat de travail doit remplir les critères suivants

- Un CDD ou un CDI ;
- Une durée minimale de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois ;
- Un minimum hebdomadaire de 20 heures.

Ce contrat permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de s'engager dans une expérience de travail tout en étant suivies par un référent chargé de son insertion.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Vous pouvez recruter un jeune en CIE si vous êtes employeur du secteur marchand. Vous souhaitez vous engager à accompagner un bénéficiaire, le service public peut vous aider à concrétiser votre projet en fonction de votre capacité à proposer un parcours insérant.

Comment en bénéficier ?

Adressez-vous au service public de l'emploi pour tout recrutement ou toute demande de précisions aux numéros suivants :

Nord Meusien

Pôle emploi VERDUN : 03.29.86.97.80

Mission locale : 03.29.86.25.26

Cap emploi : 03.29.70.02.30

Sud Meusien

Pôle emploi BAR LE DUC : 03.29.77.50.86

Pôle emploi COMMERCY : 03.29.91.83.96

Mission locale : 03.29.79.01.13

Cap emploi : 03.29.76.18.79

